Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260127-DCM_202603-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le vingt janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves Normand, Maire.

Conseillers présents	Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Jean-Paul LE NIN, Guillemette BODIN, Yves LE BLEVEC, François PIERRE, Guillaume ARTHUS, François MORICEAU, Alain DUYCK, Pascale DE SALINS, Jean-Claude RIOU
Pouvoirs	Karina LE GOFF à Jean-Paul LE NIN, Denis BRUANDET à Christian TRAVERT, Jean-François MALAÜS à François PIERRE,
Conseillers non représentés	Isabelle RACLET, Virginie LE PORT, Karen BLEVIN, Céline STRYHANYN,

03 – Amélioration de la performance énergétique de l'école des Crevettes Bleues : demande de subventions

Madame LECANUET expose

L'école des Crevettes bleues est un bâtiment ancien qui a fait l'objet d'une extension de 412 m² en 1986. L'ensemble des menuiseries, de la ventilation et de l'isolation sont de cette époque et ne répondent plus aux normes de performance énergétique d'aujourd'hui.

Monsieur le Maire propose d'engager en 2026 des travaux de rénovation de l'école sur la base d'un diagnostic de performance établi en 2023 par la société Aérius et d'un programme de travaux proposé par le bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage NEPSEN et le service Climat Energie d'AQTA.

Ces travaux sont à intégrer dans la démarche du décret tertiaire (Dispositif Éco Énergie Tertiaire), bien que la surface de plancher soit inférieure au seuil minimum exigé par le décret (1 000 m²). L'objectif de cette rénovation sera d'atteindre une réduction de 40% de consommations énergétiques par rapport à la moyenne des consommations des 3 dernières années. Ils verront l'installation d'une chaudière bois et seront par ailleurs l'occasion d'un rafraichissement des sols et des peintures et d'une mise aux normes des sanitaires conformément aux préconisations de l'agenda d'accessibilité programmée.

Ils impliqueront un déménagement temporaire des classes l'école durant les travaux, ces derniers ne pouvant se dérouler en milieu occupé. Une solution de relogement a été identifié au sein des locaux du centre de vacances de la Ville de Bagneux, rue de Carnac. Toutefois cette solution impose un agenda contraint, les locaux n'étant disponible qu'entre les vacances de La Toussaint 2026 et celle de printemps 2027.

Le coût global des travaux est estimé à 430 000,00 €HT. A ces coûts s'ajoutent les coûts d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre. S'y ajouteront également les frais de déménagement, même si les services techniques s'impliqueront dans sa préparation et dans la remise en service de l'école.

Monsieur le Maire précise que la décision de signature des marchés de travaux reviendra à la prochaine mandature. Il propose de solliciter les subventions de l'Etat, de l'ADEME, de la Région Bretagne et d'obtenir les Certificats d'Economies d'Energies relatifs à l'opération selon le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260127-DCM_202603-DE

PERFORMANCE ENERGETIQUE ECOLE DES CREVETTES BLEUES - PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES			RECETTES			
Nature des dépenses	**Montant H.T**	**Montant T.T.C.**	**Origine des financements**	**Montant des dépenses éligibles**	**Montant des subventions sollicitées**	**Taux**
Audit énergétique, diagnostics et AMO	31 365,00 €	37 638,00 €	Etat - DSIL	430 000,00 €	172 000,00 €	40%
Maîtrise d'œuvre	44 419,00 €	53 302,80 €	Etat - Fonds vert	403 000,00 €	100 750,00 €	25%
Travaux	430 000,00 €	516 000,00 €	ADEME : Fonds Chaleur	403 000,00 €	15 000,00 €	4%
dont perf. Énergétique	*403 000,00 €*		Région Bretagne - Bâtiments performants	403 000,00 €	40 300,00 €	10%
Déménagement (aller et retour)	15 000,00 €	18 000,00 €	CEE	403 000,00 €	11 000,00 €	3%
Relogement de l'école en phase travaux	40 000,00 €	48 000,00 €	Autofinancement	619 638,00 €	280 588,00 €	*45%*
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION	**560 784,00 €**	**619 638,00 €**	**MONTANT TOTAL DE L'OPERATION**		**619 638,00 €**	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le plan de financement et le projet ci-dessus exposé ;

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention d'un montant maximal de 172 000,00 € au titre de la DETR,

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention d'un montant maximal de 100 750,00 € au titre du Fonds vert,

SOLLICITE auprès de l'ADEME une subvention d'un montant maximal de 15 000,00 € au titre du fonds chaleur

SOLLICITE auprès de la Région Bretagne (Bâtiments performants) une subvention d'un montant maximal de 40 300,00 €.

SOLLICITE les financements des certificats d'économies d'énergie à hauteur de 11 000,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Scrutin :

Pour : 15 voix — Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Jean-Paul LE NIN, Guillemette BODIN, Yves LE BLEVEC, Karina LE GOFF, Denis BRUANDET, Guillaume ARTHUS, François MORICEAU, François PIERRE, Jean Claude RIOU, Alain DUYCK, Pascale DE SALINS, Jean-François MALAÜS.

Contre : 0 voix — /

Abstention : 0 voix — /

LA DELIBERATION EST ☑ ADOPTEE ☐ REJETEE ☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- <u>POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME</u> –
Le 27/01/2026
Le Maire,
Yves NORMAND